



**Syndicat Unitaire des Personnels  
des Administrations Parisiennes**

50 avenue Daumesnil 75012 Paris / tel 01 44 68 13 75 / mail: syndicat.supap-fsu@paris.fr

LA FSU TERRITORIALE **PARIS**

## **Directeurs.trices périscolaires en détresse ! Agissons et exigeons des mesures fortes !**

Aujourd'hui la réalité du terrain devient de plus en plus inacceptable. Le **quotidien des directeurs et directrices périscolaires** véritables piliers de l'action éducative locale est marqué par **l'abandon, l'injustice et une invisibilisation constante**. Elles et ils vivent souvent très douloureusement cette situation qui **impacte la santé**. La santé n'est pas seulement une affaire individuelle ; elle se construit aussi grâce à un effort collectif, qui aide à concilier les exigences du travail et le bien-être de chacun.e. Ce n'est plus le cas dans notre profession.

La source des difficultés qu'éprouvent les directeurs.trices périscolaires ne sont pas personnelles, contrairement à ce que l'on veut trop souvent nous faire croire. Ces difficultés sont liées à un **manque de moyens contradictoire** avec les projets défendus en paroles par la Ville de Paris dans les écoles et avec les valeurs d'éducation populaire et de solidarité portées par notre profession.

**Les exigences d'intensité, de réactivité, d'adaptabilité** mises en avant par la Ville de Paris et l'Etat pèsent lourdement sur le travail de tous les personnels des écoles et en particulier dans notre profession. Injonctions contradictoires de faire « vite et bien » alors que de trop nombreux agent.es sont précaires et sans formation suffisante et que les écoles manquent d'effectifs, impossibilité de prendre le temps nécessaire pour acquérir et faire circuler les savoirs et expériences au sein des professions et entre les professions, **mettent la santé de tous les personnels des écoles en danger**.

### **Temps de travail non respecté, surcharge constante, missions détournées, conditions de travail dégradées...**

Nous sommes, en autres, contraint.es à :

- **Recruter du personnel** en dehors de nos horaires de travail ou sur notre temps de pause, à la demande des CASPE, au **mépris de la réglementation et de la fiche de poste** de Responsable Éducatif Ville
- Gérer une **charge administrative de plus en plus lourde** et parfois absurde avec des attributions en constante expansion
- Travailler sous l'autorité d'une **hiérarchie parfois distante, voire absente**
- Gérer les présences enfants sur le **portail "Paris Familles"**, **sans la moindre prime**, alors que les directeur.trices d'école sont indemnisé.es par la Ville pour ce même portail
- **Travailler**, pour une centaine d'entre nous, **sans aucun espace dédié** en occupant un coin de cantine, un couloir ou une table dans l'espace lecture des enfants alors que la plupart du temps il y aurait des solutions possibles.

Tout cela pour un salaire insuffisant au regard de nos responsabilités, et sans reconnaissance statutaire.

### **Des cas graves de directeur.trices périscolaires en détresse, isolé.es dans les écoles**

**Ces derniers mois, de nombreux-ses collègues ont signalé des situations extrêmement préoccupantes :**

- Une directrice périscolaire a été physiquement agressée par un directeur d'école, d'autres font état de difficultés relationnelles qui ne trouvent pas de solution
- Une collègue affirme avoir été victime de propos racistes de la part de parents d'élèves
- Un collègue a été menacé verbalement par des parents
- Une autre collègue a été injustement tenue responsable d'un incident survenu sur le temps scolaire, en dehors de sa compétence
- Une autre témoigne avoir été délibérément décrédibilisée auprès des parents, ce qui a affaibli son autorité, a détérioré ses relations avec les familles et fragilisé la légitimité de sa fonction
- Un collègue affirme être victime de pressions répétées de la part de sa CASPE, à la limite du harcèlement, pour effectuer des recrutements pendant son temps de pause, en totale contradiction avec la réglementation.

Et cette liste n'est pas exhaustive ! Aucune protection. Aucune reconnaissance : les hiérarchies en CASPE comme à la DASCO restent le plus souvent muette.

Trop de collègues ont le sentiment d'être débordé.es, épuisé.es, la tête sous l'eau. Le métier de directeur périscolaire est devenu à haut risque, pénible moralement et physiquement, déconsidéré et en perte totale d'attractivité

### **Agissons individuellement et collectivement, le respect ne se demande pas. Il s'impose !**

- **Remplissons systématiquement le RSST** (Registre Santé Sécurité au Travail) disponible à la loge de l'école, l'administration est tenue de répondre
- Exerçons systématiquement notre **droit de retrait** voir [ICI](#) et contactons les mandaté.es du SUPAP en F3SCT (instance santé-sécurité-conditions de travail) pour qu'elles/ils exercent leur **droit d'alerte**
- N'hésitons pas avec l'aide du syndicat à déposer un **préavis de grève sur notre école** si on refuse de nous répondre ou à utiliser collectivement le **préavis permanent du SUPAP-FSU** voir [ICI](#)
- N'hésitons pas avec l'aide du syndicat à **solliciter les élu-es et les associations de parents d'élève**
- N'hésitons pas à **porter plainte** en cas d'agression en demandant via un avocat la **protection fonctionnelle** de la Ville de Paris voir [ICI](#)
- Contactons systématiquement le **SAM** (Service d'Accompagnement et de Médiation) au 01 42 76 88 00 et/ou le **Service de Médecine Préventive** au 01 44 97 86 40

### **Exigeons des mesures immédiates ! Nos revendications sont claires et légitimes :**

- Le **respect du temps de travail** et des **missions** définies
- Un **bureau dans chaque école**, sans dépendre du bon vouloir de l'éducation nationale
- Un **soutien réel de l'employeur** en cas de conflit, d'agression ou de discrimination
- Un **dialogue direct et permanent** avec la DASCO et les élu.es
- La **fin des déplacements forcés** comme seule réponse aux tensions
- Une **affiche** qui indique : « *Toute agression, physique ou verbale, envers un.e agent.e de la Ville de Paris fera systématiquement l'objet de poursuites judiciaires engagées par la Ville* ».
- La **conduite d'une expertise indépendante** pour évaluer les risques graves sur la santé au travail que l'organisation du travail dans les écoles fait courir aux personnels la DASCO avec des **propositions d'améliorations concrètes et financées**. Voir [ICI](#) le rôle d'une expertise agréée.
- La **reconnaissance institutionnelle du rôle de direction** exercé par les directeurs périscolaires avec la requalification du poste en **catégorie A**, pour reconnaître et légitimer les responsabilités exercées attirer de nouveaux talents et encourager les jeunes à s'investir dans l'animation avec des perspectives d'évolution claires et motivantes.

**Le SUPAP-FSU toujours à vos côtés pour vous défendre et vous informer !**

**SUPAP-FSU DASCO : 06 46 36 93 97 ou [supapfsudasco@gmail.com](mailto:supapfsudasco@gmail.com)**